

# prise de position



## **Politique suisse d'intégration: état des lieux**

Octobre 2002

Fédération des entreprises suisses  
Verband der Schweizer Unternehmen  
Federazione delle imprese svizzere  
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1  
Case postale CH-1211 Genève 3  
Téléphone +41 22 786 66 81  
Téléfax +41 22 786 64 50  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

---

## Sommaire

Remarques préliminaires	2
1 L'intégration européenne : un processus dynamique	3
2 Adhésion à l'UE : actuellement sans intérêt pour l'économie	3
3 L'adhésion à l'EEE : une option en perte de vitesse	4
4 Les bilatérales : une voie difficile mais incontournable	4
5 Bilatérales II: pas à n'importe quel prix	5
6 Intérêt de la Suisse pour une Union européenne forte sur le plan économique	6
7 L'UE n'est pas un monolithe	6
8 Des liens économiques, culturels et sportifs étroits	6
9 L'AELE ouvre le chemin	6
10 La primauté de l'OMC	7
11 Conclusion : des réformes s'imposent à l'interne, le pragmatisme est de mise pour les affaires extérieures	7
Tableau «Option de l'adhésion à l'UE »	9

---

### **Remarques préliminaires**

La politique d'intégration de la Suisse reste un thème central pour l'économie suisse. Le rôle d'une organisation économique faitière est d'assumer un rôle de leader sur les questions de ce genre et de défendre les intérêts de l'économie. La dernière évaluation de l'économie suisse sur le thème de la politique d'intégration de la Suisse, adoptée par les organes de l'association, est exposée dans la brochure « Europe : Options pour la Suisse et réformes internes », publiée en novembre 2000. Cette brochure fait le point sur les domaines suivants : « questions nationales », « politique économique extérieure », « politique financière et fiscale » et « politique sociale ». Depuis, la politique d'intégration a connu des développements qu'il importe de prendre en considération :

- Entrée en vigueur des accords bilatéraux (Bilatérales I) le 1er juin 2002
- Ouverture d'un nouveau cycle de négociations bilatérales portant sur dix dossiers (Bilatérales II)
- Rapport de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats sur la politique d'intégration
- Etudes du gouvernement et des milieux économiques norvégiens sur la fonction de l'Espace économique européen (EEE)
- Démarrage du nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2001

---

## **1 L'intégration européenne : un processus dynamique**

Il ne suffit pas de prendre quelques instantanés pour analyser l'intégration européenne et la relation entre la Suisse et l'UE. Le processus d'intégration de l'UE, qui a démarré sur le plan commercial, est poussé toujours plus loin : il est peu à peu complété par des politiques extérieures et de sécurité communes (2<sup>e</sup> pilier), actuellement en préparation, et par la mise en place d'une collaboration judiciaire et dans le domaine de la politique intérieure (3<sup>e</sup> pilier). Ces nouvelles étapes de l'intégration de l'Union européenne (UE) revêtent une grande importance sur le plan de la politique nationale. Pour l'économie suisse, les efforts pour développer plus avant l'espace économique et monétaire sont au premier plan. Les sept accords sectoriels (Bilatérales I) ont permis de lever de nombreux obstacles économiques entre la Suisse et l'UE. Cependant, comme l'intégration européenne est un processus dynamique, il convient en permanence de faire le point sur les relations entre la Suisse et l'UE.

## **2 Adhésion à l'UE : actuellement sans intérêt pour l'économie**

Maintenant que les Bilatérales I sont entrées en vigueur, l'adhésion de la Suisse à l'UE n'est plus aussi impérative pour l'économie. Au contraire: il a été établi que la reprise de l'acquis communautaire aurait, dans certains domaines, un impact négatif (cf. « Europe : Options pour la Suisse et réformes internes » et le tableau ci-joint « Option de l'adhésion à l'UE »). Les gains d'efficacité liés à l'adhésion à l'UE (la simplification des formalités administratives avec les Etats membres de l'UE pour les transports, la déréglementation du marché intérieur suisse ainsi que la suppression d'obstacles aux transactions internationales, comme l'impôt à la source sur le produit des investissements directs, les restructurations, etc.) sont importants sur le plan économique. L'élargissement imminent de l'UE à l'Est permettra de réaliser des gains d'efficacité également avec d'autres pays. Or ces avantages doivent être mis en regard des problèmes abordés dans la publication et le tableau ci-après. L'incertitude entourant l'évolution à long terme de l'environnement politique demeurant, nous devons garder ouverte l'option d'une adhésion à l'UE.

En tant que membre de l'UE, la Suisse participerait à la construction de l'édifice européen. Ce fait n'est pas remis en cause, mais il doit être relativisé. Au sein de l'UE, les Etats membres tendent à former des coalitions durables ou ponctuelles. Certains Etats méditerranéens, par exemple, font parler d'eux en réclamant régulièrement des subventions. Les Etats membres du nord s'efforcent de présenter leurs doléances de manière concertée. On peut s'attendre à ce que les nouveaux Etats membres - les pays de l'Est - se coordonnent, comme ils l'ont fait dans le cadre des négociations d'adhésion. Les « grands Etats membres » (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et en partie l'Espagne), quant à eux, caressent l'idée d'instaurer un directoire. L'Allemagne et la France organisent des rencontres de coordination jusqu'au niveau le plus élevé et peuvent influencer sur le cours des événements dans l'UE, quand ils n'en donnent pas la direction. Dans un tel environnement, la Suisse se retrouverait relativement isolée et ne pourrait probablement former que des coalitions ponctuelles. En outre, la participation à la construction de l'UE dépend notamment du nombre de voix au Conseil et du nombre de représentants au Parlement européen. Dans les deux cas, l'influence de la Suisse serait limitée. En Suisse, on surestime généralement les possibilités liées à une participation, tout comme on sous-estime les potentialités d'un maintien à l'écart de la construction européenne.

---

Dans la perspective d'une adhésion éventuelle de la Suisse à l'UE, il faut réfléchir à trois autres questions. Dans un premier temps, il faut se demander dans quelle direction l'UE évoluera. Il y a peu de chances que la Convention européenne, qui siège en 2002 et 2003, clarifie réellement cette question. La stagnation des structures politiques de l'UE, observée depuis quelque temps, semble devoir persister encore un peu. Cette stagnation n'est pas de bon augure pour une UE élargie qui comptera bientôt bien plus de 20 Etats membres. Il semble également difficile de négocier le virage vers une « Europe des citoyens ». Dans un deuxième temps, la Suisse devrait se montrer prête, dans la perspective d'une adhésion, à procéder à quelques réformes fondamentales. Il faudrait notamment déterminer si les transferts de compétences du législatif et du peuple en faveur de l'exécutif, résultant d'une intégration accrue, peuvent être contrebalancés et le cas échéant, comment. Le Conseil fédéral n'a pas répondu à cette question dans son rapport de 1999 sur l'intégration. Dans un troisième temps, il faudrait déterminer quel cours la Suisse suivrait au sein de l'UE et si elle serait déterminée à défendre ses intérêts nationaux. Du point de vue d'économiesuisse, cela signifie concrètement : le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager fermement pour défendre les intérêts d'une place économique suisse compétitive et ouverte au lieu d'essayer de ménager les intérêts des uns et des autres ? Enfin, la question de l'adhésion est essentiellement politique et non économique.

Le tableau en annexe « Option de l'adhésion à l'UE – analyse des facteurs déterminants pour l'économie » met en évidence les questions principales qui se poseraient dans l'éventualité de l'adhésion de la Suisse à l'UE.

### **3 L'adhésion à l'EEE : une option en perte de vitesse**

Dans l'agenda de l'UE, l'Espace économique européen (EEE) ne figure plus parmi les questions prioritaires ces derniers temps. Dans les pays de l'AELE/EEE, les avis sont de plus en plus partagés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'EEE. Le traité instituant l'EEE oblige les pays membres de l'AELE y participant à reprendre des décisions dans des proportions et dans un nombre de domaines tels que cela pourrait, aux yeux de l'économie suisse, avoir un impact négatif. La Suisse étant parvenue à négocier, par le biais des accords bilatéraux entrés en vigueur, un rapprochement qui répond davantage à ses besoins, il n'y a plus aucune raison majeure d'adhérer à l'EEE. De plus, l'UE ne comprendrait pas que nous agissions de la sorte. Il faut prendre en considération le fait que l'extension de l'acquis communautaire a modifié l'EEE depuis 1992 et que les éléments qu'il contient désormais ne justifient plus, du point de vue de l'économie, une adhésion.

### **4 Les bilatérales : une voie difficile mais incontournable**

La question de l'adhésion à l'UE n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat et une adhésion à l'EEE n'a plus de sens. Comme les relations étroites entre la Suisse et l'UE nécessiteront de conclure d'autres traités, la voie bilatérale est et reste la seule approche raisonnable dans un proche avenir. Il faut néanmoins s'attendre à ce que la marge de manœuvre rétrécisse pour des raisons institutionnelles et politiques. En effet, plus l'Union s'agrandit, plus les négociations deviennent compliquées et longues. En Suisse, les partisans de l'adhésion à l'UE pensent que les négociations bilatérales doivent viser à supprimer les obstacles à l'adhésion. Ce souhait, également partagé par le Conseil fédéral, risque d'aboutir à une modification de la conduite des négociations. Dans ce cas, certains intérêts de l'économie suisse risquent d'être négligés ou de ne

---

plus être pleinement pris en considération. L'économie défend toujours le principe de la compétitivité européenne et mondiale, car il répond mieux aux intérêts du pays et à ceux de son économie que le principe d'eurocompatibilité. Autrement dit, les adaptations aux réglementations européennes n'ont un sens que si la compétitivité de la place économique s'en trouve améliorée. L'objectif des négociations ne peut être la suppression des obstacles à l'adhésion. La voie des bilatérales doit permettre de résoudre les problèmes concrets rencontrés par la Suisse et l'UE. Il importe que le résultat soit équilibré, et que les deux parties en retirent des avantages comparables.

## **5 Bilatérales II : pas à n'importe quel prix**

Du point de vue de l'économie, les nouvelles négociations bilatérales permettraient d'améliorer notre environnement économique extérieur de manière limitée. Le dossier des « produits agricoles transformés » constitue cependant une exception. Il est non seulement primordial pour la branche de l'économie suisse concernée, mais il est aussi intéressant pour les industries de l'UE. Ce dossier est équilibré ; aussi se prête-t-il à une « early harvest ». Certains allègements sont par ailleurs possibles dans le domaine des services. Enfin, certains secteurs de l'économie s'attendent à bénéficier de facilités pour les voyages d'affaires en lien avec « Schengen », grâce à l'adoption de la politique européenne en matière de visas. D'autres cercles se contenteraient de l'adoption, dans ce domaine, d'une procédure autonome basée sur la politique européenne. D'une manière générale, on ne peut exclure que, sur la base des mandats de négociation adoptés par l'UE, la Suisse doive accepter une détérioration de sa situation dans des domaines importants. C'est particulièrement vrai pour la place financière (private banking), étant donné que les exigences de l'UE sur les dossiers de la « fiscalité de l'épargne », la « lutte contre la fraude », « Schengen/Dublin » et les services auraient pour conséquence de restreindre, voire de lever le secret bancaire.

Fin 2000, l'UE a décidé à Feira que tous les agents payeurs dans les Etats membres de l'UE devraient informer les autorités compétentes de tout versement d'intérêts à des particuliers domiciliés dans un autre Etat membre. La nouvelle réglementation sera appliquée au terme d'une période transitoire de sept ans après l'entrée en vigueur de la directive européenne correspondante. L'UE souhaite également étendre ce processus d'information à des Etats tiers, dont la Suisse. Il est exclu que la Suisse cède sur ce point clé, essentiel pour la place financière. Pour les thèmes qui concernent la place financière, il faut distinguer clairement entre la lutte contre la criminalité, la fiscalité et une amélioration de l'accès au marché. Dans les négociations sur la lutte contre la fraude et sur Schengen/Dublin, il existe un risque que la lutte contre la criminalité soit mise au même niveau que les deux autres thèmes. Cela aurait un impact négatif sur l'économie. L'UE ne peut espérer que la Suisse modifie en profondeur son droit fiscal pour résoudre des problèmes internes des Etats membres. En contrepartie, l'introduction éventuelle d'un impôt suisse à l'agent payeur devrait être honorée par des concessions des Etats membres de l'UE dans le domaine de l'impôt à la source sur le versement de dividendes, d'intérêts et de redevances au sein d'un même groupe en faveur des entreprises suisses actives dans l'UE. Il ressort de ces considérations que les négociations ne doivent pas être conclues à n'importe quel prix. Cela implique aussi que les négociateurs suisses fassent preuve d'une grande fermeté et de patience.

---

## **6 Intérêt de la Suisse pour une Union européenne forte sur le plan économique**

L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse. Aussi, est-il dans l'intérêt de la Suisse que l'UE soit économiquement forte, qu'elle fonctionne bien et qu'elle se dote d'une législation favorable à l'économie. Les conditions imposées par le pacte de stabilité et de croissance (taux d'inflation et d'intérêt proches des taux des Etats membres les plus stables ; déficit de 3% au maximum du produit intérieur brut ; endettement de 60% maximum du produit intérieur brut) sont de plus en plus remises en question. Si ce pacte était encore davantage assoupli, cela aurait une incidence négative sur la Suisse.

A l'inverse, une autre évolution bénéficie à la Suisse : les progrès de l'UE dans sa politique économique extérieure. Devenant un des protagonistes des mesures de libéralisations décidées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'UE a éloigné le spectre de la « forteresse Europe », qui jadis suscitait des craintes. L'UE donne le ton en ouvrant des marchés d'infrastructures centraux (télécommunications, énergie, poste) et influence de manière positive l'agenda de la Suisse en matière de politique économique.

## **7 L'UE n'est pas un monolithe**

L'UE est un édifice comptant de nombreuses facettes, et non un monolithe. L'adhésion de nouveaux pays multipliera encore le nombre de ses facettes. L'élargissement est synonyme d'opportunités nouvelles, mais aussi de nouveaux risques institutionnels et économiques. Les Etats membres de l'UE continuent de jouer un rôle important pour la Suisse, indépendamment de l'UE. Même si les politiques mises en commun sont de plus en plus nombreuses, la Suisse pourra à l'avenir aussi discuter de certaines questions et les régler en direct avec ses voisins.

## **8 Des liens économiques, culturels et sportifs étroits**

Outre les relations politiques, les relations économiques et culturelles, notamment dans le domaine du sport, revêtent aussi une grande importance. Dans le domaine économique, la Suisse a tissé des réseaux denses avec les Etats membres de l'UE. Cela vaut aussi pour les associations économiques. Ainsi, economiesuisse est membre à part entière de l'UNICE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe), l'organisation faîtière de l'économie en Europe, et participe intensivement à ses activités. Parallèlement, différents membres d'economiesuisse collaborent aux travaux des organisations européennes actives dans leur secteur. Sur le plan non politique, la Suisse entretient des relations étroites avec l'UE peu connues du grand public. Partant, lorsqu'on parle de l'isolement de la Suisse en Europe, cela se rapporte presque exclusivement aux relations politiques.

## **9 L'AELE ouvre le chemin**

La Convention instituant l'AELE (Association européenne de libre-échange) a été adaptée aux nouvelles réalités découlant des sept accords sectoriels conclus entre la Suisse et l'UE pratiquement sans que le grand public ne s'en aperçoive. Ainsi, les adaptations qui s'imposaient ont été apportées aux traités régissant les relations entre les membres de l'AELE. L'AELE revêt notamment deux fonctions essentielles : pour l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein, elle constitue le pilier de leur participation à l'EEE. Elle sert aussi de base pour la négociation d'accords de libre-échange avec

---

d'autres Etats tiers. A l'heure actuelle, il existe près de 20 accords de ce genre. Aussi, la participation de la Suisse à l'AELE n'a pas perdu son sens. L'économie suisse, fortement tournée vers l'étranger, souhaiterait toutefois que l'AELE soit plus active – à l'inverse des partenaires nordiques de l'AELE, qui adoptent un comportement souvent hésitant. Il faut accorder une grande importance à l'élaboration des règles d'origine. Ces dernières devraient, d'une part, être simplifiées et uniformisées et, d'autre part, il faudrait octroyer le cumul des règles d'origine figurant dans les accords conclus avec les Etats tiers de l'UE.

#### **10 La primauté de l'OMC**

En comparaison avec d'autres économies européennes, l'économie suisse est très fortement orientée vers l'étranger. L'avantage est que les risques sont mieux diversifiés, mais cela implique aussi une dépendance accrue vis-à-vis de règles fiables et applicables au niveau mondial. L'OMC, le successeur du GATT, joue un rôle prépondérant à cet égard. Depuis sa création en 1995, elle traite du commerce de marchandises ainsi que d'autres domaines importants pour le commerce extérieur. Partant, il est important que la Suisse accorde la plus haute importance au nouveau cycle de négociations, dont le lancement a été convenu à Doha en novembre 2001. Le dispositif réglementaire de cette organisation a également une certaine importance dans la relation entre la Suisse et l'UE.

#### **11 Conclusion : des réformes s'imposent à l'interne, le pragmatisme est de mise pour les affaires extérieures**

Il ressort de ce qui précède qu'il y a matière à réforme en Suisse. Dans ses publications « Europe : Options pour la Suisse et réformes internes » et « Concept des dépenses », Economie Suisse a proposé des mesures pour redonner du tonus à la place économique suisse. Un autre point essentiel concerne la durabilité des accords bilatéraux I : l'élargissement à l'Est de l'UE suppose que ces accords devront être étendus aux nouveaux Etats membres. Dans l'éventualité d'un référendum, tous les cercles favorables à l'ouverture devraient faire cause commune pour garantir le succès d'un tel projet dans les urnes. Sinon, les accords bilatéraux pourraient être sérieusement menacés. Enfin, se pose la question d'un consensus sur la politique d'intégration de la Suisse. Les principaux groupes d'intérêts suisses peuvent-ils se mettre d'accord et procéder de manière pragmatique dans l'intérêt du pays et de son économie ? La volonté de poursuivre sur la voie des bilatérales sur le moyen terme existe-t-elle, même si elle est difficile ? Il convient d'identifier ces défis et d'agir en conséquence.



---

La présente évaluation de la politique d'intégration de la Suisse a été adoptée par le comité d'économiesuisse le 12 septembre 2002. Au préalable, elle avait été soumise à trois cercles de membres d'économiesuisse : les membres de la commission « Economie extérieure » ont eu la possibilité de s'exprimer à son sujet lors de leur réunion du 22 août 2002 ; les membres du groupe de travail « Relations avec l'Union européenne » (GRECO) ont également été consultés ; enfin, economiesuisse a sondé des associations de branche pour connaître leur position. Le contenu du document a été largement approuvé par les trois groupes questionnés. Gregor Kündig, membre de la direction, en a assumé la responsabilité rédactionnelle.

Octobre 2002

---

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Questions politiques	Conséquences	Remarques	Appréciation <sup>1</sup>
Appareil de l'Etat (niveau fédéral)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nécessité d'adapter le système gouvernemental (taille et organisation du Conseil fédéral) pour s'assurer une influence dans les instances européennes – notamment au Conseil des ministres : répercussions sur la démocratie de concordance et les possibilités de référendum</li><li>• A l'inverse de la Suisse, tous les pays de l'UE connaissent un système de démocratie parlementaire</li><li>• Influence sur la structure des partis (Parlement européen !)</li></ul>	Un élargissement du collège du Conseil fédéral soulèverait quantité de questions. Il n'est pas certain que la solution intermédiaire des vice-ministres, discutée par le Conseil fédéral, permettrait de régler tous les problèmes. Un système de majorité gouvernementale et d'opposition, qui permet une prise de décision plus rapide, n'est guère conciliable avec un système de démocratie directe.	↘

1 Flèches pointant vers le haut : l'adhésion aurait des conséquences positives.

Flèches horizontale : l'adhésion n'aurait aucune conséquence particulière.

Flèches pointant vers le bas : l'adhésion de la Suisse à l'UE aurait des conséquences négatives.

Nombre de flèches : le nombre de flèches indique le poids des différents dossiers.

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Questions politiques	Conséquences	Remarques	Appréciation
<b>Démocratie directe</b> (initiative et référendum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation du droit d'initiative et de référendum dans les domaines politiques où la souveraineté a été transférée à l'UE</li> <li>• Dans de nombreux domaines, la marge de manœuvre nationale et, partant, le droit d'initiative et de référendum restent préservés</li> <li>• Dans différents Etats membres de l'UE, des éléments de démocratie directe gagnent du terrain, sans toutefois connaître la même ampleur qu'en Suisse</li> </ul>	Il ne serait pas facile de faire comprendre au peuple et aux cantons que le droit d'initiative et de référendum devrait être restreint dans certains domaines et ce même si 20% seulement des dossiers présentent un conflit entre la législation suisse et le droit communautaire.	↘
<b>Fédéralisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cantons seraient touchés directement dans quelques domaines seulement. Ils seraient appelés à coopérer dans les instances de l'UE (Comité des régions)</li> <li>• Inscription explicite du principe de subsidiarité dans le Traité d'Amsterdam</li> </ul>	La discussion actuelle sur la participation de la Suisse au traité de Schengen et ses conséquences sur les polices cantonales montrent que les cantons n'accepteront pas une limitation de leur souveraineté. Le principe de subsidiarité, ancré dans l'UE, ne transparait que de façon limitée dans la vie politique quotidienne de l'UE. La tradition politique de plusieurs Etats membres importants de l'UE est difficilement conciliable avec ce principe.	↘

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Questions politiques	Conséquences	Remarques	Appréciation
<b>Participation aux institutions de l'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation suisse à part entière et droit de codécision dans les organes de l'UE</li> <li>• A négocier : pondération des voix et nombres de sièges au Parlement</li> </ul>	Quels objectifs la Suisse poursuivrait-elle en tant que membre de l'UE ? De nombreux Etats membres ont une idée claire des objectifs nationaux qu'ils souhaitent réaliser dans l'UE. Il n'est pas certain que la Suisse soit en mesure de définir ses intérêts nationaux et de les défendre avec fermeté.	→
<b>Evolution future de l'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des changements peuvent survenir au sein de l'UE (discussion sur un noyau dur de l'UE)</li> <li>• Processus dynamique avec prise de décision à la majorité</li> <li>• Principe de l'unanimité avec d'importantes exceptions (politiques sociale et fiscale)</li> <li>• Droit de veto en cas de modification des traités fondamentaux</li> </ul>		→
<b>Charge financière nette supplémentaire pesant sur le budget de la Confédération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 3 et 4 mrd fr. par an de versements nets à l'UE (estimation tirée du rapport sur l'intégration de 1999 : il faut mettre en regard de ces paiements les avantages de la codécision et les économies et avantages découlant des différents dossiers)</li> <li>• 880 mio.fr. à titre de participation unique au capital de la Banque européenne d'investissement</li> <li>• Perte du seigneurage à la suite de l'abandon du franc suisse</li> </ul>	La contribution nette par habitant de la Suisse au sein de l'UE serait de loin la plus forte. Les montants augmenteraient probablement avec l'élargissement de l'UE. Ces versements grèveraient sérieusement les finances fédérales. Les milieux économiques estiment qu'une augmentation de la quote-part de l'Etat de la Suisse n'est pas acceptable ; c'est pourquoi il faudrait compenser ces contributions par des réductions des dépenses dans d'autres postes du budget de la Confédération. La rubrique « politique monétaire » donne des explications sur la perte du seigneurage.	↘↘

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Libertés du marché intérieur	Conséquences	Remarques	Appréciation
Transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pleine participation au marché intérieur</li> <li>• Accès facilité au marché de pays tiers lorsque des accords existent entre l'UE et des pays tiers ou des groupes d'Etats (ALENA, Mercosur, etc.)</li> <li>• Portée étendue à tous les produits agricoles, y compris les produits agricoles transformés</li> <li>• Taxes à l'importation plus élevées et contingents pour quelques branches à la suite de l'adhésion à l'union douanière</li> <li>• Reprise des droits de douane anti-dumping parfois considérables</li> <li>• Importations parallèles à partir ou à destination de l'UE autorisées sans limitation</li> <li>• Possibilité d'introduire une réglementation supranationale des prix pour les produits pharmaceutiques</li> </ul>	<p>Toute restriction à l'accès au marché intérieur de l'UE serait levée. Les contrôles du trafic de marchandises entre la Suisse et les pays membres de l'UE disparaîtraient. La concurrence en Suisse s'intensifierait. Pour les relations commerciales avec les pays n'appartenant pas à l'UE, la Suisse adopterait la politique économique extérieure de l'UE dans son intégralité. Or cette politique est moins libérale que la politique actuelle de la Suisse ; cependant, des réformes de la politique économique extérieure de l'UE ont réduit l'écart par rapport à la Suisse ces dernières années.</p>	↗
Prestations de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pleinement garantie</li> <li>• Le dossier sur les transports doit être réglé dans le même sens que les accords bilatéraux en vigueur (transit alpin)</li> </ul>	<p>En cas d'adhésion à l'UE, la Suisse devrait reprendre les dispositions relatives aux domaines des infrastructures (télécommunications, énergie, poste). Dans les autres services, les obstacles ne sont pas très importants. La surveillance des services financiers, par contre, poserait des problèmes. Différents obstacles peuvent être supprimés via l'OMC (GATS).</p>	↗

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Libertés du marché intérieur	Conséquences	Remarques	Appréciation
<b>Circulation des capitaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pleinement garantie</li> </ul>	La libre circulation des capitaux ne pose pas de problèmes à la Suisse.	→
<b>Circulation des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau atteint est le même que celui garanti sur le marché intérieur</li> <li>• Accord de Schengen dorénavant contraignant conformément au protocole additionnel au Traité d'Amsterdam (visas et politique d'asile)</li> </ul>	L'entrée en vigueur de l'accord sur la circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et l'adhésion éventuelle de la Suisse à l'accord de Schengen permettent une ouverture, par le biais des bilatérales, qui nous assure pratiquement les mêmes avantages que l'adhésion à l'UE.	→
<b>Politique économique</b> (sans les libertés du marché intérieur)			
<b>Politique économique extérieure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétence de l'UE avec participation (principe de majorité)</li> <li>• La Suisse profite des mesures d'encouragement des exportations</li> </ul>	Dans le reste du monde, la Suisse serait représentée par l'UE. Cela signifie qu'elle ne pourrait plus conduire une politique économique extérieure autonome. D'un autre côté, elle pourrait profiter du poids politique de l'UE, en particulier en cas de conflit.	↘
<b>Politique de la concurrence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise</li> </ul>	Le droit européen en matière d'interdictions remplacerait la législation suisse en matière d'abus. De facto, les différences ne sont plus très significatives depuis le durcissement de la loi sur les cartels en 1995. Pour les fusions, les procédures à effectuer auprès des autorités compétentes en matière de concurrences pour les entreprises suisses seraient simplifiées dans de nombreux cas.	→

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Politique économique	Conséquences	Remarques	Appréciation
Politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Union monétaire</li> <li>• Compétence de la politique monétaire déléguée à la Banque centrale européenne</li> <li>• Participation au pacte de stabilité</li> <li>• Perte du seigneurage à la suite de l'abandon du franc suisse</li> <li>• Disparition partielle du bonus d'intérêt</li> <li>• Disparition du risque de cours de change sur le marché européen</li> </ul>	<p>Il est trop tôt pour dire si l'Union monétaire européenne sera couronnée de succès. Le renoncement à une monnaie propre et stable serait une décision lourde de conséquences. S'y ajoute le problème du « seigneurage » (recettes provenant de l'achat par la Banque nationale suisse d'actifs porteurs d'intérêts avec de la monnaie centrale non porteuse d'intérêts). La disparition partielle du bonus d'intérêt aurait des conséquences importantes sur l'économie. La Suisse devrait introduire de nouvelles dispositions dans le droit de surveillance.</p>	↘↘↘
Politiques financière et fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Uniformisation des taux de la taxe à la valeur ajoutée</li> <li>• Taux minimal de la TVA à 15% (taux normal)</li> <li>• Collaboration renforcée des autorités fiscales</li> <li>• Disparition de l'impôt à la source sur le versement intragroupe de dividendes, d'intérêts et de redevances</li> <li>• Neutralité fiscale en cas de restructuration</li> <li>• Initiative de l'UE contre la concurrence fiscale dommageable</li> <li>• Reprise de l'acquis communautaire dans les domaines de l'imposition des revenus de l'épargne et de l'échange d'informations</li> </ul>	<p>L'uniformisation de la taxe à la valeur ajoutée (disparition des contrôles douaniers, intégration dans le système d'information de l'UE) obligerait la Suisse à relever son taux de TVA à 15%. Cela constituerait un défi de taille pour la politique financière. Si, en faisant ce pas, la Suisse parvenait à maintenir la neutralité fiscale (transfert des impôts directs aux impôts indirects), cela aurait aussi des conséquences positives. Un échange d'informations très étendu est par contre inquiétant. Les efforts consentis en vue de supprimer le secret bancaire et de limiter la concurrence fiscale nationale et internationale sont également douteux. Néanmoins, les entreprises suisses actives dans l'UE en retireraient des avantages (impôt à la source, restructurations).</p>	↘↘↘

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Politique économique	Conséquences	Remarques	Appréciation
<b>Politique sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda et objectifs de la politique sociale : modernisation du modèle social européen</li> <li>• Augmentation du taux d'occupation</li> <li>• Amélioration des conditions de vie et de travail</li> <li>• Protection sociale et dialogue social</li> <li>• Protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail</li> <li>• Détachement de travailleurs</li> <li>• Charte des droits fondamentaux (en discussion)</li> <li>• Modèle de codécision pour les entreprises (en discussion)</li> </ul>	On observe une harmonisation progressive des politiques européennes sociales et du marché du travail. C'est en contradiction avec une concurrence saine dans ces domaines. Les réglementations sont d'ores et déjà relativement avancées. Le marché du travail suisse, flexible et marqué par le partenariat social, serait fortement réglementé. Ce sont les travailleurs et les sociétés présentes sur le marché mondial qui en supporteraient les inconvénients.	↘↘↘
<b>Politique environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation partielle du rôle de pionnier de la Suisse</li> </ul>	La politique environnementale de la Suisse, parfois excessive (normes très poussées), devrait définir des objectifs plus réalistes, autrement dit elle devrait être revue à la baisse.	→
<b>Politique de formation et de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation et codécision pour la politique à venir</li> </ul>	Les politiques de formation et de recherche des Etats membres de l'UE ne sont pas exceptionnelles en comparaison internationale. Même en cas d'adhésion à l'UE, la Suisse devrait s'efforcer de faire mieux. La participation à des programmes est assurée par les accords déjà conclus avec l'UE ou ceux encore en négociation.	→



## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Politique économique	Conséquences	Remarques	Appréciation
Politique énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Libéralisation conformément à l'acquis communautaire</li> </ul>	L'adhésion à l'UE détendrait la politique énergétique suisse, qui recevrait des impulsions nouvelles et plus libérales.	→
Société de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>Libéralisation totale au nom de la libre prestation de services dans l'acquis communautaire de l'UE</li> </ul>	L'adhésion à l'UE aurait des conséquences globalement positives pour la Suisse.	↗
Politique agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portée étendue à tous les produits</li> <li>Domaine d'action essentiel de l'UE</li> <li>Baisse du niveau des prix et adaptation des instruments</li> <li>Flux important de subventions (financement et flux en retour)</li> <li>Effet de protection de la politique européenne face à un marché mondial entièrement libéralisé</li> </ul>	La politique agricole de l'UE resterait problématique même avec les modifications planifiées, mais elle est meilleure et plus supportables sur le plan économique que la politique agricole actuelle de la Suisse. L'adhésion à l'UE nous permettrait de faire un pas dans la bonne direction, même si elle implique des problèmes d'adaptation considérables pour les agriculteurs suisses.	↗
Politique foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Large autonomie</li> <li>Libre acquisition d'immeubles par des citoyens de l'UE</li> </ul>	Dans l'ensemble l'adhésion de la Suisse à l'UE devrait avoir un impact plutôt positif.	→
Politique des transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entièrement incluse (décisions à la majorité)</li> <li>Reprise de l'acquis communautaire</li> </ul>	Théoriquement, la reprise de l'acquis communautaire remettrait en question la réglementation négociée avec l'UE pour le transit alpin. Dans la pratique, le maintien du statu quo est envisageable.	→

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Politique économique	Conséquences	Remarques	Appréciation
<b>Questions juridiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration du droit économique et de la politique en matière de protection du consommateur</li><li>• Participation directe aux institutions juridiques européennes (société anonyme européenne, droit, marque communautaire, etc.)</li><li>• Questions de procédure réglées dans un accord séparé (semblable à la Convention de Lugano), avec une action renforcée de l'UE</li><li>• Collaboration renforcée en matière de droit pénal</li></ul>	L'adhésion à l'UE aurait diverses conséquences. La participation directe à différentes institutions juridiques européennes pourrait être bénéfique. Dans de nombreux cas, la Suisse a déjà appliqué le droit européen en matière de droits économique et de la protection des consommateurs. La collaboration dans le domaine pénal soulèverait des questions délicates.	→
<b>Domaines politiques</b>			
<b>Politiques des étrangers et d'asile</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accords de Schengen et de Dublin (police, justice et asile)</li><li>• Compétence de l'UE avec participation (principe de majorité)</li></ul>	Le problème de la participation de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin se pose actuellement en lien avec les Bilatérales II. Il faudrait revoir la présente appréciation en fonction de l'issue des négociations.	→
<b>Sécurité intérieure, criminalité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autonomie</li><li>• Collaboration renforcée des autorités policières</li><li>• Centralisation des systèmes d'information</li></ul>	Dans ce domaine, l'importance de la collaboration internationale augmente. Au sein de l'UE, la collaboration va très loin (entraide juridique et administrative) ; elle est partiellement en conflit avec le droit suisse.	→

## Option de l'adhésion à l'UE

### Analyse des facteurs déterminants pour l'économie

Domaines politiques	Conséquences	Remarques	Appréciation
Politiques étrangère et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique commune sur les questions importantes de politique étrangère</li> <li>• Introduction progressive d'une politique de défense commune avec l'Union d'Europe occidentale</li> <li>• Missions humanitaires et de maintien de la paix communes</li> </ul>	Le développement des politiques extérieures et de sécurité de l'UE est contraire aux principes d'indépendance et de neutralité de la Suisse. L'introduction d'une politique de défense commune est particulièrement problématique.	↘
<b>Eléments à considérer pour le long terme</b>			
Statut d'Etat tiers en Europe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après l'élargissement de l'UE, ne resteront, hors de l'UE, que les 4 Etats membres de l'AELE, quelques petits Etats, des Etats de la CEI et des Balkans.</li> <li>• La Suisse aurait plus de difficultés à défendre ses intérêts dans l'environnement international face aux « grands acteurs ».</li> <li>• Dans certains domaines de tâches, l'Etat national touche de plus en plus à ses limites</li> <li>• « Etats tiers » : ils jouent un rôle de soupape de sécurité et permettent parfois de rétablir l'équilibre. Ils peuvent jouer le rôle de médiateur.</li> <li>• Les processus historiques prennent du temps.</li> </ul>	La question de l'adhésion de la Suisse à l'UE n'a pratiquement plus aucune raison d'être sur le plan économique. Seule la politique joue encore un rôle. Sur le long terme, il s'agit de savoir si la Suisse peut et entend conserver le statut d'Etat tiers dans une Europe intégrée. Existe-t-il un risque qu'elle se retrouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'UE ? Jusqu'à quel point est-ce acceptable ? Le comportement de l'UE envers ses Etats membres joue aussi un rôle à cet égard : est-ce utile ou perturbant pour l'UE d'avoir des partenaires externes ? Pour la Suisse, il se pose la question du sens d'éventuelles réformes en vue d'une adhésion à l'UE. Quelles réformes seraient nécessaires ? Le souverain est-il prêt à accepter de tels changements ?	